Le dimanche 29 novembre 2026, le peuple suisse se prononcera sur quatre objets.

Objets fédéraux



1. Arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l’AVS par le biais d’un relèvement de la TVA.
2. Initiative populaire « Pour une limitation des feux d’artifice ».
3. Initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! ».
4. Modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG).

Pour le renvoi de votre vote, vous avez la possibilité soit :

- de déposer votre enveloppe de transmission (avec carte et enveloppe de vote) jusqu'au **dimanche de la votation, à 11 h** au plus tard, dans l'une des urnes « votations-élections » qui se trouvent:
  - à l'extérieur de l'Hôtel de Ville (en bas des escaliers), place du Motty 4 ou
  - à l'extérieur du Centre socioculturel, place François Silvant;

- de renvoyer, **par courrier A**, votre enveloppe de transmission dûment affranchie, **au plus tard le jeudi précédant la votation;**

- de renvoyer, **par courrier B**, votre enveloppe de transmission dûment affranchie, **au plus tard le mardi précédant la votation.**

Phoca PDF





Phoca PDF